|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Z:\ACTIVITE\Z-VALORISATION\LOGOS\Logo-MCC\LOGOS MC 2017\MarianneMC.JPG** | **Macintosh HD:Users:reginesirota:Desktop:Penser inégalités enfance:image003.png** |  |



**Comité de recherche 31, Sociologie de l’enfance**

**14èmes Journées de sociologie de l’enfance**

**Colloque International « Penser les inégalités dans l’enfance »**

**20 – 21 novembre 2019**

 **Amphithéâtre Durkheim, Sorbonne**

[https://inegalenfance.sciencesconf.org/](https://inegalenfance.sciencesconf.org/%22%20%5Ct%20%22_blank)

La question des inégalités resurgit avec acuité tant en termes de politiques sociales que dans le débat sociologique (Galland et Lemel, 2018 ; Savidan, 2018 ; Dubet, 2019). Si des chiffres alarmants sont mentionnés concernant l’enfance (Delahaye 2015 ; OCDE, 2016 ; Unicef, 2016 ; Zaouche Gaudron, 2017) sur la base d’indicateurs variables et construits souvent sur le modèle « adulte », les inégalités liées à cet âge de la vie ne font que rarement l’objet de discussions théoriques.

La reconnaissance de l’enfant comme une personne a constitué une première étape de reconnaissance des inégalités constitutives de la représentation des âges de la vie déjà mises en évidence par les historiens (Ariès, 1960; Becchi et Julia, 1998 ; Jablonka, 2010), reconnaissance marquée par la Convention Internationale des Droits de l’enfant qui fêtera en 2019 ses 30 ans. Cette reconnaissance s’est traduite par l’apparition des *Childhood Studies* (James et Prout, 1990 ; Corsaro, 1997 ; Qvortrup, 2001) et la structuration progressive d’une sociologie et d’une anthropologie de l’enfance au niveau national et international (Sirota, 1998, 2006 ; Almeida, 2009 ; Octobre, Détrez, Mercklé, Berthomier, 2010 ; Buelher-Niderberger et Sirota, 2010 ; De Suremain et Bonnet, 2014 ; de Coninck-Smith, 2018).

Dans le même mouvement, l’investigation des inégalités au sein de cette classe d’âge a vu les recherches et les enquêtes se multiplier, pointant avec régularité l’existence d’inégalités économiques, sanitaires, culturelles, éducatives, scolaires, géographiques et mettant en évidence les conditions sociales de production, reproduction, accentuation ou de réduction de ces inégalités.

Les conceptualisations varient fortement, navigant entre approches disciplinaires, traditions nationales différentes et hybridations à géométrie variable, se conjuguant au fil de leur émergence avec les problématiques du handicap (Safford et Safford, 1996 : Schneider, 2009), du genre (Belotti, 1973 ; Court 2010 ; Détrez 2015 ; Smith, Alexander and Campbell, 2017 ; Bartholomaeus, Riggs, 2017), des migrations (Bass, 2014 ; Hunner-Kreisel et Bohne, 2016), des discriminations ethno-raciales (Safi et Simon, 2013) et des dispositifs institutionnels ( Neyrand et Fraïoli, 2008 ; Martin 2014 ; Geay, 2014 ; Bonnery 2015).

Cette multiplication des problématiques requiert une mise en débat renouvelée à la fois éthique (Hamelin Brabant, 2006), théorique ou méthodologique (Delalande, Danic, Rayou, 2006 ; Qvortrup, Corsaro, Honig, 2009 ; Diasio 2010 ; Garnier et Rayna, 2017 ; Amselle-Mainguy et Vuattoux, 2018 ), et fondée sur des travaux empiriques (ELFE), afin de préciser comment la question de l’enfance retravaille la question des inégalités et, *a contrario*, comment cette dernière retravaille la question de l’enfance.

Elle requiert également une discussion des liens et oppositions entre diversité et inégalité dès l’enfance. Est-ce que toute différence fait inégalité ? Quelle hiérarchisation implicite justifie une analyse en termes d’inégalités ?

Elle requiert une analyse intersectionnelle. En quoi y a-t-il superposition des facteurs d’inégalité ou combinaison des facteurs d’inégalité ?

Elle requiert enfin une analyse de la portée du passage récent aux analyses en termes de discriminations, en distinguant discriminations objectives et subjectives et en s’interrogeant sur les moyens de leur mesure dès le plus jeune âge.

L’enfance considérée ici correspond aux termes de la Convention des Droits de l’enfant (0-18 ans). On s’intéressera donc à la construction des inégalités de la petite enfance à la jeunesse en passant par l’enfance, la pré-adolescence et l’adolescence, quelles que soient les dénominations et les bornes d’âges retenues pour ces étapes (qui constituent en elles-mêmes un sujet de débat).

Le colloque souhaite accueillir des communications abordant, entre autres, les points suivants :

* En quoi la question des inégalités de l’enfance amène-t-elle à un renouvellement des concepts, des théories et des méthodes ? En quoi le regard porté sur l’enfance transforme-t-il l’appréhension des inégalités dans la socialisation, dans la famille, dans l’école, dans les groupes des pairs, dans les média-cultures ? Comment la prise en compte de la parole de l’enfant affecte-t-elle l’appréhension des inégalités ? Et dans quelle mesure cette problématique des inégalités de l’enfance reste-t-elle justifiable des questionnements et méthodologies classiques ?
* En quoi les conceptions des inégalités de l’enfance sont-elles dépendantes des contextes nationaux ou locaux ? Et en quoi les variations locales des conceptions de l’enfance et des inégalités sont-elles affectées par la globalisation (économique, culturelle, du droit, etc.) ?
* En quoi l’observation des enfances irrégulières et des enfances précaires permet-elle de transformer les normativités de l’enfance ? Et en quoi les normativités rendent-elles aveugles à certaines inégalités ?
* Comment articuler les catégories de la stratification sociale des parents aux indicateurs liés à l’enfant pour penser finement les inégalités de l’enfance ? Comment les inégalités de l’enfance amènent-elles à penser différemment la stratification sociale ? Comment ces approches s’articulent elles avec des problématiques en termes de genre, de handicap, de discrimination ?
* Comment articuler les catégories d’âges des politiques publiques (de la petite enfance à la jeunesse) et leurs géométries variables à la mise en évidence des inégalités ?
* Comment penser la socialisation en évitant les apories d’une libre détermination des enfants comme d’une totale reproduction des inégalités ? Comment articuler *agency* de l’enfant et déterminismes sociaux ?
* Dans quelle mesure la prise en compte du temps long permet-elle de transformer notre compréhension des mécanismes de production des inégalités ? L’ethnographie de longue durée, la comparaison intergénérationnelle, le suivi longitudinal de cohorte d’enfants ou l’analyse historique permettent-elles un réexamen des inégalités ?
* Dans quelle mesure l’investigation des pratiques générationnelles - pratiques culturelles en tête - amène-t-elle à repenser la notion d’inégalité ?

Toutes les sciences sociales seront les bienvenues.

Des publications sont envisagées.

**MODALITÉS DE SOUMISSION**

Les propositions de communication devront répondre aux normes suivantes :

• Nom, prénom du ou des auteurs

• Institution(s) de rattachement

• Adresse(s) de messagerie

• Titre de la communication proposée

• Mots-clés (5 maximum)

• Résumé de la proposition, de 2 000 signes (espaces compris), qui mentionnera la problématique, les données sur lesquelles se fonde l’analyse, les approches méthodologiques et disciplinaires mobilisées et les principaux résultats. Une bibliographie de 5 références au maximum.

Langues : français ou anglais

Les propositions seront envoyées au format Word à l’adresse suivante : [https://inegalenfance.sciencesconf.org/](https://inegalenfance.sciencesconf.org/%22%20%5Ct%20%22_blank)

Les propositions seront examinées par le comité scientifique en double aveugle.

**CALENDRIER**

• Date limite d’envoi des propositions : 15 juin 2019

• Retours aux auteur.e.s des évaluations par le comité scientifique : avant le 15 juillet

• Dates du colloque : 20-21 novembre 2019

**LANGUES DE COMMUNICATION** : français / anglais

**LIEU :** Amphithéâtre Durkheim, Sorbonne, Paris

**COLLOQUE GRATUIT SUR INSCRIPTION PREALABLE :** [https://inegalenfance.sciencesconf.org/](https://inegalenfance.sciencesconf.org/%22%20%5Ct%20%22_blank)